

Prunelle Thibault-Bédard, Avocate
2267, rue Aylwin
Montréal, QC, H1W 3C7
514-792-6138
prunelle@droitenvironnement.com



Le 1 novembre 2018

PAR COURRIEL ET SDÉ

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bur. 255
Montréal, QC, H4Z 1A2

DOSSIER : R-4045-2018 – Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs

OBJET : Dépôt de la preuve révisée du RNCREQ

Chère consœur,

Le RNCREQ se voit dans l'obligation de déposer une version révisée de sa preuve dans le dossier en titre, après avoir constaté une erreur dans la prime de puissance utilisée pour certains calculs. La correction de cette erreur a nécessité des modifications aux tableaux 2, 3, 8 et 9, aux graphiques 1 et 8, ainsi qu'à quelques endroits dans le texte. Toutes les corrections sont en mode suivi des modification ou autrement indiquées.

M. Raphals fournira les explications nécessaires et apportera les nuances requises à ses conclusions lors de la présentation de sa preuve en audience.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'accepter, chère consœur, nos salutations distinguées.

Prunelle Thibault-Bédard